

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

En exercice :	48	L'an deux mil dix-sept, le trente juin à dix-neuf heures quarante cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de Pontorson après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DENOT, Maire.
Présents :	25	
Absents :	23	
Procurations :	4	
Votants :	29	
Date de convocation :	Le 23 juin 2017	Membres présents : M BARRE Jean Noël, Mme BAUMEL Annick, M. BELLOIR André-Jean, M. BICHON Vincent (arrivé à la question 2017/59) M. CACHERA Daniel, Mme COLLIN Armelle, M. DENOT André, M. DERIEUX Charles, Mme DESGRANGES Noëlle, Mme DOBETZKY Christelle, M. DUPRÉ Frédéric, Mme FAUCONNIER Sylvie, Mme GARDIN Isabelle, M. GAVARD Jean-Yves, M. GROMELLON Jacques, Mme GUERIN Monique, M. HAMARD Denis, M. PAYEN Jérôme, M POREE Lionel, M. ROBIDEL Sébastien, M. ROYER Philippe, M. RUAUX Christophe, M RUBY Philippe, Mme SCHVAN Nicole, Mme TRINCOT Rachelle
		Absents : Mme ALDERSLEY Anne-Leslye, Mme AMELINE FRESNEAU Mariannick, Mme CHANVRY Alda, Mme CHAUVIN Violetta (procuration à Mme TRINCOT Rachelle), Mme CHESNAY Delphine, COQUEMAN Stéphanie, M. DECHANCE Eric (procuration à M. CACHERA Daniel), M. DELACHIENNE Nicolas, M. DELAMARCHE Vincent (procuration à M DENOT André), Mme DELEPINE Véronique, Mme DUMONT Magaly, Mme FILLATRE Jans, Mme FLEURY-LENDORMY Maryvonne, M. GANCHE Jean-Luc, M. GAZENGEL Michel, Mme HAMON Catherine, Mme JOUENNE Laure, M. LABYT Jean Louis, M. LEBEL Didier, M. LEMETAYER Claude, Mme MASSIN Emilie, M. PLIN Claude (procuration à M. GROMELLON Jacques), M. POULAIN Anthony.
		Secrétaire de séance : Mme Sylvie FAUCONNIER

2017/58 : Elections des délégués et suppléants pour les sénatoriales

Vu la liste Pontorson sénatoriales 2017 déposée,

Le conseil municipal, à bulletin secret et à l'unanimité,

- ELIT les membres de la liste Pontorson sénatoriales 2017 afin de participer à l'élection des sénateurs prévue le 24 septembre prochain. Par conséquent sont élus délégués : BELLOIR André-Jean, TRINCOT Rachelle, ROBIDEL Sébastien, DOBETZKY Christelle, BICHON Vincent, DELÉPINE Véronique, DECHANCÉ Eric, DESGRANGES Noelle, CACHERA Daniel, FAUCONNIER Sylvie, ROYER Philippe, SCHVAN Nicole, DUPRÉ Frédéric, GUERIN Monique, PAYEN Jérôme, CHAUVIN Violetta, GROMELLON Jacques. Suppléants : COLLIN Armelle, POREE Lionel, BAUMEL Annick, HAMARD Denis, GARDIN Isabelle, RUBY Philippe.

2017/59 : AQUISITION DE L'IMMEUBLE SIS 3 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE A PONTORSON

Vu la proposition de M. Feuillet de céder à la Commune de Pontorson l'immeuble sis 3 place de l'hôtel de ville pour la somme de 160 000 €

Vu l'exposé de M le Maire indiquant que non seulement l'acquisition de cet immeuble permettrait de poursuivre la projection de la controverse les années à venir mais également d'installer au rez-de-chaussée de cet immeuble l'office de tourisme ce qui libérerait les locaux de la mairie pour y installer une maison des services publics et permettrait des aménagements dans l'accueil de la mairie, le logement au 1^{er} étage pourrait enfin d'accueillir un médecin. Compte tenu de l'existence d'autres acquéreurs potentiels (assurance, banque, restauration lavomatique), M. Le Maire ajoute qu'il est opportun de répondre rapidement à la proposition de M. Feuillet

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ACCEPTE la proposition de M. Feuillet d'acquérir l'immeuble sis 3 place de l'hôtel de ville pour la somme de 160 000 € sus réserve que l'immeuble soit libre de toute occupation d'une part et d'autre part que la Commune puisse se substituer lors de la vente pour parties toutes personnes physiques et morales. Le conseil accepte que le propriétaire se réserve les loyers jusqu'au 31 décembre 2017
- AUTORISE M. Le Maire à signer le compromis

2017/60 : TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

Vu l'article 37 de la loi de finances rectificative du 29 décembre 2014,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2015 portant création de la Commune nouvelle de Pontorson par fusion des Communes de Macey, Pontorson et Vessey,

Considérant que la TLCFE est perçue par la Commune de Pontorson pour le territoire de la Commune historique de Pontorson et par le SDEM 50 pour le territoire des Communes historiques de Macey et Vessey,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE que la Commune percevra la TLCFE pour l'intégralité de son territoire à compter du 1^{er} janvier 2018,
- DECIDE de fixer, à compter du 1/01/2018, à 8 le coefficient multiplicateur applicable sur son territoire pour le calcul de la TLCFE,
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document pour l'application de la présente délibération.

2017/61 : DECISION MODIFICATIVE

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 14 juin 2017

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de modifier le budget principal de la façon suivante :
 - Compte 6558 (D F) autres contributions obligatoires : - 10 000 €
 - Compte 6574 (DF) subvention de fonctionnement aux associations : + 10 000 €
 - Compte 611 (DF) : prestations de service : + 3000 €
 - Compte 74127 (RF) : dotation nationale de péréquation : + 3 000 €
 - Compte 2315 opération 150012 (entrée Est) (DF) : - 48 000 €
 - Compte 2032 opération 160002 (sons et lumières) (DF): + 4000 €
 - Compte 2313 opération 160001 (salle de Vessey) (DF): + 15 000 €
 - Compte 2183 (matériel informatique) (DF):+ 6 000 €
 - Compte 205 (licences) (DF): + 10 000 €
 - Compte 2188 (autres immobilisations corporelles) (DF) : + 13 000 €

2017/62 : DENOMINATION DE VOIE

Vu les avis des riverains recueillis par M. Lemetayer

Considérant que l'appellation de l'impasse de Caugé porte à confusion

Considérant qu'une cidrerie était autrefois installée à proximité de cette impasse

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de dénommer l'impasse jusqu'ici appelée impasse de caugé, impasse de la cidrerie

2017/63 : CREATION DE POSTES

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, disposant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient au conseil de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE de créer à du 1^{er} octobre 2017 les postes suivants :
- un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à TNC 17,5/35^{ème} – budget principal
- un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à TNC 17,5/35^{ème} – budget annexe eau potable

Le tableau des emplois sera modifié en conséquence

2017/64 : EFFACEMENT DES RESEAUX



Vu l'avant-projet sommaire 065005 concernant le secteur situé route de Saint James entre le passage à niveau et la route de Vessey

Considérant que cet effacement permettra de réaliser l'aménagement de berme afin d'assurer une continuité piétonne sur ce secteur

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'effacement de réseaux correspondant à l'APS 0605005,
 - DEMANDE au SDEM que les travaux soient achevés pour le 2^{ème} semestre 2017,
 - ACCEPTE une participation de 3780 €,
 - S'ENGAGE à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
 - S'ENGAGE à rembourser les frais engagés au SDEM si aucune suite n'est donnée au projet,
 - DONNE pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.
- Monsieur Belloir informe ensuite le conseil du calendrier des travaux d'aménagement de l'entrée Est. Monsieur Gromellon indique un affaissement rue de la libération. Monsieur Belloir répond que les services du Département sont intervenus et que les dispositions prévues au marché seront prises vis-à-vis de l'entreprise intervenue sur le réseau concerné.
 - Les membres du conseil prennent ensuite connaissance de l'esquisse proposée pour l'aménagement de la salle communale rue de la barre – Les Pas. M. Belloir indique qu'il n'est pas prévu de cuisine mais un office. M. Cachera s'interroge sur le revêtement prévu au sol. M. Belloir répond qu'il s'agit de carrelage. Mme Desgranges évoque les possibilités de rangement pour les associations. Les élus demandent que le câblage son soit intégré au projet

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme.



André DENOT
Maire de Pontorson